

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 84 (1933)
Heft: 1

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

se remettront, au cours de l'année prochaine, et ne conserveront de la grave maladie faite en 1932 qu'un stigmate : un cerne infiniment étroit que, dans quelques années, il sera intéressant de rechercher.

E. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

Commission de l'examen d'Etat des ingénieurs forestiers. Dans sa séance du 29 novembre 1932, le Conseil fédéral a réélu, pour une nouvelle période de trois ans, expirant le 31 décembre 1935, les membres actuels de la commission MM. *W. Oertli* et *Th. Weber*. Il a pris acte de la démission de M. E. Muret, à Lausanne, et désigné son successeur en la personne de M. *Eugène Favre*, à Couvet.

Il a confirmé, pour la même période, dans ses fonctions de suppléant, M. *E. Dasen*, à Spiez, et nommé M. *F. Aubert*, à Rolle, en qualité de remplaçant de M. H. Biolley, à Couvet, démissionnaire.

Cette commission est actuellement constituée comme suit :

MM. *M. Petitmermet*, inspecteur général des forêts, à Berne, président,
H. Badoux, professeur, doyen de l'École forestière, à Zurich,
W. Oertli, inspecteur forestier cantonal, à Glaris,
Th. Weber, inspecteur forestier cantonal, à Zurich,
E. Favre, inspecteur des forêts, à Couvet;

Et comme suppléants :

MM. *E. Dasen*, conservateur des forêts de l'Oberland, à Spiez,
Fr. Aubert, inspecteur forestier d'arrondissement, à Rolle.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Les trois ingénieurs forestiers suivants ayant subi avec succès les épreuves de l'examen d'Etat, à Brougg, au commencement de décembre, ont reçu le brevet fédéral d'éligibilité. Ce sont :

MM. *Hermann Willy*, de Bâle,
Meyer Arthur, de Reisiswil (ct. de Berne),
Wattinger Fritz, de Hüttwilen (ct. de Thurgovie).

A l'issue de ces épreuves, après que M. l'inspecteur forestier général Petitmermet eût adressé ses félicitations et ses vœux de réussite aux trois nouveaux futurs agents forestiers, a eu lieu une cérémonie émouvante : la commission a pris congé de son dévoué et distingué secrétaire M. *W. von Sury* lequel a collaboré, pendant un demi-siècle, à ses travaux. Dans quel esprit de ponctualité, avec quel dévouement inlassable, M. von Sury s'est acquitté de ses fonctions, c'est ce que M. Petitmermet a rappelé déjà ici-même. Aussi nous bornerons-nous à dire à l'aimable fonctionnaire entré dans sa retraite qu'il laisse, dans la commission, d'unanimes regrets et le souvenir réconfortant d'un homme qui a toujours rempli ses devoirs avec la plus scrupuleuse conscience.

H. B.

Cantons.

Vaud. Nous avons le plaisir de pouvoir donner en lecture à nos abonnés les vers suivants, rimés à l'occasion de l'inauguration d'un « refuge » forestier à Chavanne-le-Veyron.

A propos d'une maison des bois.

Nous ne pouvons pas dire en voyant ce refuge :
« Nous sommes les premiers, après nous le déluge ! »
Nos voisins de Grancy ont leur maison des bois,
De même Pampigny qui nous montre à la fois
Une forêt superbe et bien aménagée,
Où depuis fort longtemps domine la futaie.
Voici donc que Chavanne inaugure aujourd'hui
Un refuge attrayant, un véritable abri,
Où plus d'un visiteur viendra dans le silence
Jouir d'un vrai repos, de cette paix immense
Que la nature seule a toujours prodigué

A chaque travailleur, à l'homme fatigué.
Et que dirai-je encor de cette maisonnette
Sinon qu'elle est charmante et bien assez coquette.
Ici viendront sans doute aux jours les plus heureux,
Bercés d'un doux espoir, des couples amoureux
Qui n'auront pour témoins de toutes leurs tendresses
Que les oiseaux des bois et leurs chants d'allégresse,
Les sapins toujours verts, la mousse avec les fleurs,
Des yeux qui les verront, mais sans verser de pleurs !

Les bûcherons aussi sauront ouvrir la porte,
En maîtres du logis, ayant une main forte,
Nous les verrons entrer et d'un air magistral,
Etaler leurs outils, véritable arsenal;
Puis déballer enfin produits de la cuisine,
Tirés du fond d'un sac. Alors dans la cantine
C'est l'air de la forêt qui sert d'apéritif,
Chacun s'en aperçoit, nul ne reste inactif.

Les chasseurs à leur tour, qui sont des gens pratiques,
Après leurs grands exploits, exploits cygénétiqes,
Voudront venir ici s'arrêter un instant,
Alors que dans le bois la meute les attend.
Vous voyez, chers amis, dans ce modeste asile,
Un geste intelligent de nos braves édiles.
Conduits par un vrai chef, ils aiment la forêt.
A tous nous dédions ce modeste couplet.